

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02067

Numéro SIREN : 882 270 432

Nom ou dénomination : 405 GARIBALDI

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2024 sous le numéro de dépôt A2024/021097

405 GARIBALDI

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 Euros
202 Grande Rue de la Guillotière 69007 LYON
882 270 432 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
ET LE VINGT NOVEMBRE

Monsieur Michel DESVIGNES,

Président de la société LA TENAILLE, société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est situé 167 Route de Frontigny 69390 CHARLY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 798 244 711,

Elle-même Présidente et associée unique de la société **405 GARIBALDI**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est situé 202 Grande Rue de la Guillotière 69007 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 882 270 432 (la « Société »),

Propriétaire de la totalité des DIX MILLE (10.000) actions d'UN Euro (1 €) chacune de nominal représentant la totalité du capital social,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- La démission de Monsieur Pierre VALARD de son mandat de Directeur Général,
- La nomination de Monsieur Kendall OLLIEU comme Directeur Général en remplacement, pour une durée illimitée,
- Les pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION – DEMISSION DE MONSIEUR PIERRE VALARD DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL

L'Associé Unique prend acte de la démission de son mandat de Directeur Général de Monsieur Pierre VALARD, et lui donne quitus de sa gestion.

DEUXIEME DECISION – NOMINATION DE MONSIEUR KENDALL OLLIEU EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT

L'Associé Unique décide de nommer en remplacement, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

- Monsieur **Kendall, Loïs OLLIEU**, né le 17 janvier 1991 à TOULON (83000), de nationalité française, demeurant 4 Rue Grognard 69001 LYON.

TROISIEME DECISION – POUVOIRS

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférentes aux présentes décisions.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.
Ce procès-verbal sera consigné dans le Registre des délibérations.

L'Associée Unique
La société LA TENAILLE
Représentée par son Président, M. Michel DESVIGNES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of loops and a final vertical stroke.